PREFECTURE DE LA LOZERE
COMMUNE DE :

CHANAC

OCTÈHA
à Rodez :
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez Cédex 9
Tel: 05 65 73 65 76
à Mende :
10 Bd. Lucien Arnault
48000 Mende
Tel: 04 66 31 13 33

P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME

Zones naturelles : 1 / 5000°
- planche 4.a
- planche 4.b
- planche 4.c
- planche 4.d
- planche 4.e

Zones urbaines : 1 / 2000°
- planche 4.f
- planche 4.g

ELABORATION DE LA REVISION

Arrêté le :
7 mars 2019

Approuvé le :
24 février 2020

Exécutoire le :

VISA
Vu - à rester annexé
Le Maire,
Philippe ROSSIGNOL

Modifications - Révisions - Mises à jour

Carte des servitudes d'utilité publique
1:12500

6.1.2

Légende

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques

AC2 - Servitudes de protection des sites
Ruines du château, remparts autour de la fontaine du Pi6 (site inscrit)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
Périmètre de Protection Immédiat
Périmètre de Protection Rapprochée

I4 - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique
Ligne à 63 kV de Mende / Le Monastier

PM1 - Plans d'exposition aux risques naturels prévisibles
Enveloppe des zones inondables - PPRI du bassin Lot aval en Lozère
(enveloppe reportée à titre indicatif - pour le zonage réglementaire, se reporter au PPRI joint en annexe 6.1.3)

PT1 - Servitudes de protection des centres radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques

PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception des obstacles

T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées
Ligne le Monastier / La Bastide

T7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières
S'applique sur l'ensemble de la commune
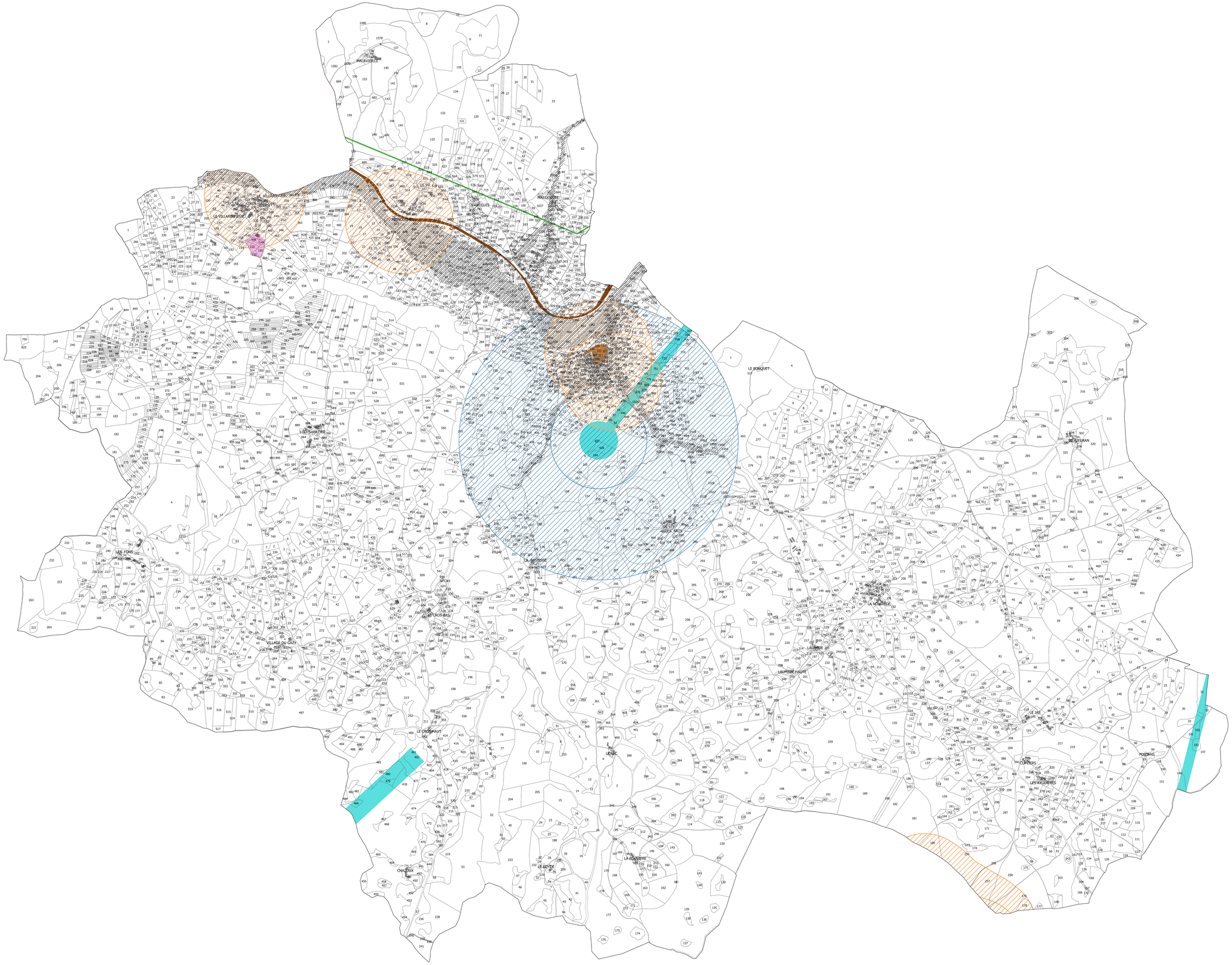
Carte informative réalisée à partir des données transmises par les gestionnaires de ces servitudes (février 2020).
En cas de besoin, contacter le gestionnaire de la servitude.